



## Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
[saint-remi.ca](http://saint-remi.ca)

### AVIS PUBLIC

#### Règlement numéro V724-2023-00

**Avis public** est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2023, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement suivant :

Numéro	Titre	Description informative
V724-2023-00	Règlement numéro V724-2023-00 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1	Ce règlement permet à la Ville de Saint-Rémi d'imposer, pour chaque numéro de téléphone, une taxe payable mensuellement par les clients des services téléphoniques, afin de s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 pour répondre aux appels d'urgence sur son territoire.

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, et accessible sur le site Internet de la Ville à [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca), où toute personne peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Rémi, ce 19 octobre 2023**

**Patrice de Repentigny, notaire  
Greffier**